



FICHE D'INFORMATION CONSOMMATEURS ETIQUETAGE DES VIANDES

Conformément au Décret n° 2022-65 du 26 janvier 2022 modifiant le décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002 relatif à l'étiquetage des viandes bovines dans les établissements de restauration, s'appliquant aux plats contenant un ou plusieurs morceaux de viandes bovine, porcine, ovine et de volailles et qui doivent faire l'objet d'une information aux consommateurs en indiquant l'une ou l'autre des mentions suivantes par affichage.

Origine : du pays, lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage ont eu lieu dans le même pays.

Né et élevé : nom du pays de naissance et nom du ou des pays d'élevage,

Abattu : nom du pays d'abattage, lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage ont eu lieu dans des pays différents.

| | |
|--------------------------|---------|
| Date | 5/06/28 |
| Nom de la recette | Merguez |
| Origine | FRANCE |
| Lieu de naissance | FRANCE |
| Lieu d'abattage | FRANCE |